



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CSFPT DU 12 MARS 2025

Le CSFPT s'engage enfin pour les assistants familiaux et maternels

Après la présentation du rapport en autosaisine intitulé « *Assistants maternels et familiaux : l'urgence à reconnaître ces professionnels du service public et à améliorer leur statut* », la CFDT a défendu les enjeux des missions des assistantes familiales auprès des enfants et de la sauvegarde de l'enfance :

À Paris
13 mars 2025

- Assurer la sécurité, la prévention et le bien-être des enfants,
- Accompagner à l'autonomie,
- Faciliter l'intégration sociale,
- Soutenir la scolarité et
- Garantir les droits de l'enfant, etc.

Pour remplir ces missions, la CFDT a soutenu son revendicatif pour les assistantes maternelles : professionnaliser et améliorer les parcours professionnels, appliquer la loi Taquet et y apporter des améliorations notamment sur la prise en charge des informations préoccupantes (maintien de rémunération et nouvelle compétence de la CCPD...), imposer des remplacements systématiques en cas de formation, d'absence, de congés afin de garantir le droit à la déconnexion et le droit au répit, valoriser financièrement l'accueil d'urgence et des enfants à besoins particuliers, et enfin, harmoniser les conditions de travail et d'emploi au niveau national.

En votant favorablement, après 3 longues heures de débat, les employeurs territoriaux se sont engagés aux côtés des organisations syndicales en partageant les enjeux pour le service public de la protection de l'enfance et l'enfance en danger, notamment en vue de poursuivre le travail autour de ces métiers. L'Association des Départements de France, absente malheureusement de la séance, avait fait un écrit inclus dans le rapport. La CFDT demande de futurs échanges avec l'Association des Départements de France afin travailler des préconisations.

SERVICE DE PRESSE

Tél : 01 56 41 52 52
vgregoraci@interco.cfdt.fr

Virginie Gregoraci
Secrétaire nationale
Interco CFDT

Code général de la fonction publique : quand la simplification et l'harmonisation amènent à l'incompréhension

La complexité des consultations n'a pas permis un travail de fond sur les termes de la codification et la prise en compte des spécificités du versant territoriale. La DGCL consciente de la nécessité de mettre en place en amont des échanges permettant des clarifications, a proposé des groupes de travail sur ce sujet du nouveau CGFP. La CFDT y prendra toute sa part.

Seul bémol de cette séance, le ministre de la Fonction publique a annulé sa venue. « *Espérons qu'il trouve un moment pour dialoguer avec les représentants des près de 2 millions d'agents publics territoriaux afin de leur expliquer pourquoi les économies budgétaires pèsent sur les agents malades ?* » s'interroge Ingrid Clément, secrétaire générale de la fédération Interco CFDT.